



# **DSN – Paramétrage Prévoyance**

**Présentation de la solution d'accès  
et de distribution des fiches de paramétrage des  
organismes complémentaires (FPOC)**

Mars 2017 – version 2,1

- L'amorçage de masse par les organismes complémentaires est la règle :
  - La mise à disposition des fiches de paramétrage incombe selon les cas aux porteurs de risque ou aux délégataires de gestion
  
- Le circuit de distribution proposé s'intègre dans le « cadre de travail » habituel du déclarant DSN
  - Par le tableau de bord DSN du déclarant/tiers déclarant sur le bloc 1 (ACOSS ou MSA)
    - Affichage de la liste des fiches disponibles et téléchargement des fiches de paramétrage (en format XML et/ou PDF)
  - Par le circuit MtoM (Machine to Machine)
    - pour l'interface d'un site « déposant »
    - pour l'interface d'un logiciel de paye
    - pour le SI d'un grand compte  
en s'appuyant sur le web service MtoM existant

# Aiguillage des fiches de paramétrage



- ▶ Les liens déclarant / déclarés<sup>(\*)</sup> connus du bloc 1 permettent d'aiguiller les fiches de paramétrage vers les déclarants.
- ▶ Le dispositif FPOC s'appuie pour cela sur la base de suivi des DSN, en utilisant à la fois les données de suivi des DSN réelles et des DSN de test
  - ➔ le dépôt d'une DSN de test (même sans données Prévoyance) permet ainsi d'initialiser un lien et de déclencher la mise à disposition du déclarant de la fiche d'une entreprise déclarée
- ▶ Dans la liste des entreprises déclarées par un déclarant, est inclus toujours systématiquement le SIREN du déclarant lui-même
  - ➔ ceci permet de présenter immédiatement les fiches de paramétrage aux entreprises qui déclarent pour elles-mêmes (TPE, etc), sans attendre un premier dépôt DSN

*(\*) ou liens « déposant / déclarants / déclarés » dans le cas des concentrateurs de paie exploitant le service MtoM (API)*

## Circuit de distribution



- ▶ La fiche de paramétrage contient des informations d'ordre commercial dont la diffusion doit être strictement contrôlée
- ▶ En conséquence, le contenu détaillé des fiches de paramétrage reste stocké sur chacun des 3 concentrateurs (FFA, FNMF, CTIP), et n'est pas communiqué au bloc 1 (ACOSS ou MSA)
- ▶ Seuls les éléments « identifiants » de chaque fiche de paramétrage sont remontés au bloc 1 et stockés par celui-ci.  
Ces éléments sont suffisants pour permettre l'affichage de la liste des fiches de paramétrage disponibles sur le tableau de bord du déclarant (ou pour faire remonter ces listes en Machine to Machine)
- ▶ Le détail d'une fiche (en XML et/ou en PDF) peut ensuite être téléchargé unitairement

# Périmètre des fiches de paramétrage OC



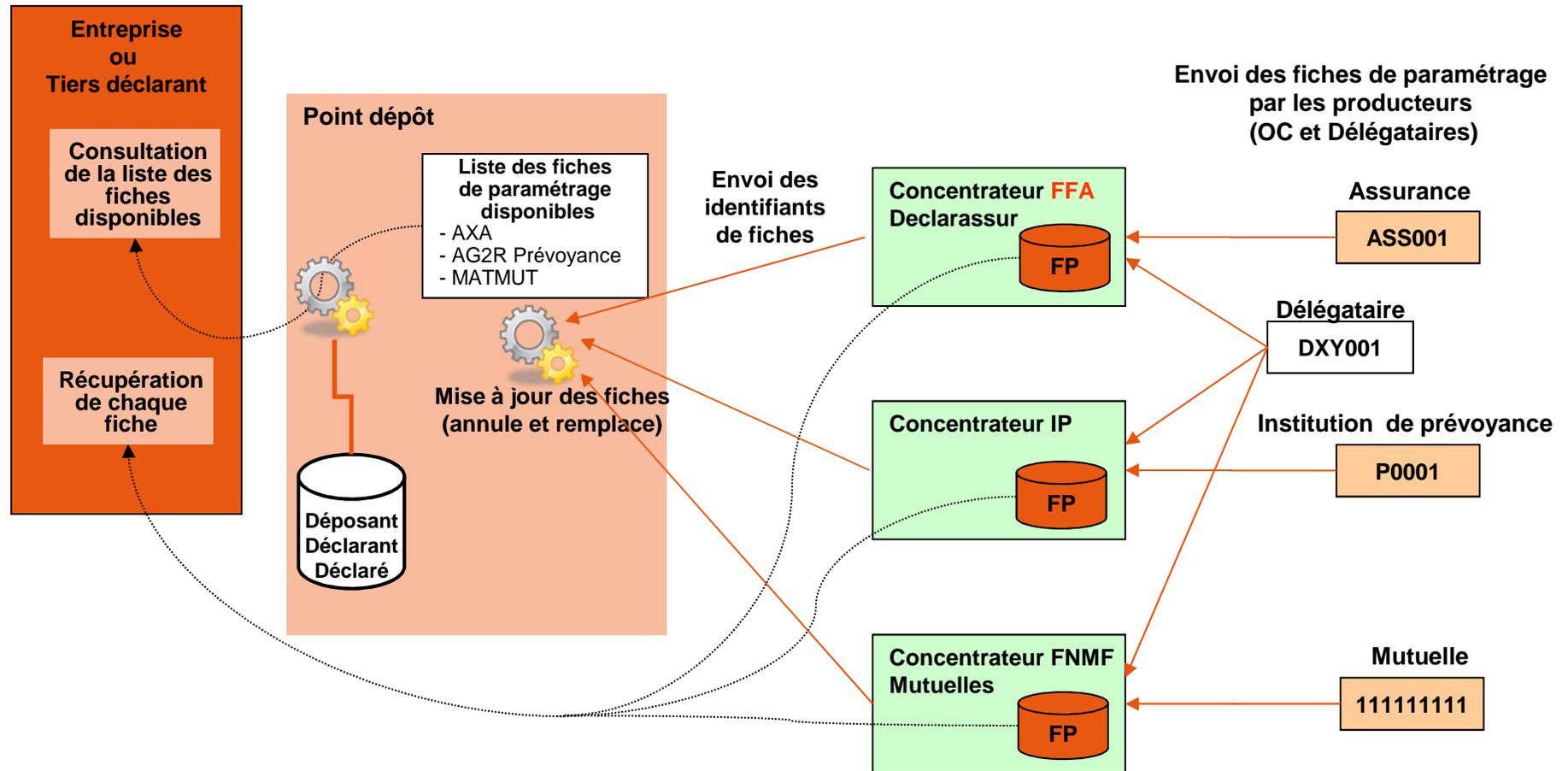
- ▶ Le paramétrage des contrats souscrits par une entreprise auprès d'un organisme complémentaire (Code Producteur et Code Porteur de Risque si présent) peut s'effectuer à plusieurs niveaux, donnant lieu à la mise à disposition de une ou plusieurs fiches pour cette entreprise :
  - ▶ Niveau SIREN : 1 seule fiche est applicable à tous les établissements de l'entreprise.  
Dans ce cas, seul le SIREN est renseigné, le NIC et l'Ensemble d'établissement ne le sont pas
  - ▶ Niveau NIC : la fiche de paramétrage s'applique seulement à un établissement désigné de l'entreprise. Autant de fiches que d'établissements concernés par le contrat seront alors mises à disposition par l'OC.  
Dans ce cas, seuls le SIREN et le NIC sont renseignés
  - ▶ Niveau Ensemble d'établissements : la fiche de paramétrage s'applique à un « ensemble » d'établissements, défini d'un commun accord entre l'entreprise et l'organisme. La notion d'ensemble peut permettre de limiter le nombre de fiches à prendre en compte, par exemple dans le cas d'une entreprise disposant de nombreux établissements de paramétrage homogène, à quelques exceptions près.  
Dans ce cas, seuls le SIREN et l'Ensemble d'établissement sont renseignés  
Attention : le code 'Ensemble d'établissement' ne sert qu'à simplifier le paramétrage, il n'est pas porté par la DSN

# Mise à jour des fiches de paramétrage



- L'annulation et le remplacement des fiches de paramétrage mises à disposition des entreprises sont à la charge des concentrateurs FFA, CTIP et FNMF, qui adressent au dispositif FPOC des demandes de suppression des fiches obsolètes, et d'ajout des nouvelles fiches.
- A chaque instant, la liste des fiches de paramétrages affichée sur le tableau de bord, ou récupérable en mode MtoM avec l'API, est donc toujours à jour.
- En revanche, aucune information explicite de suppression n'est affichée sur le tableau de bord, ou transmise par l'API. Il appartient donc au déclarant / déposant de gérer lui-même la suppression des fiches précédemment obtenues mais devenues obsolètes, selon les règles exposées ci-après :
  - Une nouvelle fiche de niveau SIREN remplace toutes les fiches précédentes émises par le même producteur (Code Producteur et Code Porteur de Risque si présent), qu'elles soient de niveau SIREN, NIC ou Ensemble d'établissement
  - Une nouvelle fiche de niveau SIREN+NIC remplace :
    - Toutes les fiches précédentes d'un autre niveau (SIREN ou ensemble) émises par le même producteur
    - La fiche de même SIREN et NIC émise par le même producteur, s'il en existait une
  - Une nouvelle fiche de niveau SIREN + Ensemble d'établissements remplace les fiches précédentes de même producteur, selon la même logique que pour les fiches SIREN+NIC (voir ci-dessus).
- A noter que les concentrateurs OC procèdent à la suppression systématique de toutes les fiches de paramétrage datant de plus de 18 mois (celles-ci devant donc être remplacées par les producteurs avant cette échéance).

# Cinématique de mise à disposition et récupération des éléments de paramétrage



# Accès depuis le tableau de bord du déclarant DSN



1 Connexion sur le site net-entreprises ou MSA (Siret, nom, prénom)

2 Accès net-procédure net-DSN

3 Tableau bord DSN

# Intégration du paramétrage OC sur le tableau de bord DSN



05/01/2017 à 19:21 Test S4.txt PROD-DSN-A10101-D101011-999700078-S4.txt anomalie(s) Fichier contrôlé avec anomalie(s)

**Récapitulatif** + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles  Signalements d'événements pour l'échéance au 05 Février 2017

Déclarations non transmises	0	<input type="text"/>
Déclarations rejetées	0	<input type="text"/>
Déclarations conformes	0	<input type="text"/>

**Dépôt d'un nouveau fichier**

Vous pouvez déposer ici les déclarations sociales nominatives (DSN) ([en savoir plus](#)).

Cliquez sur le bouton 'Parcourir' pour sélectionner le fichier à traiter.  
Fichier à traiter :

Aucun fichier sélectionné.

Voici l'adresse mail qui recevra les informations de suivi des fichiers déclarés, merci de vérifier qu'elle est conforme et correspond bien à la vôtre : patrick.guenin@sintia.fr  
Si ce n'est pas le cas, vous devez modifier votre inscription ou surcharger l'adresse mail par l'adresse saisie ici : patrick.guenin@sintia.fr

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

**Services complémentaires**

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- ↳ Mandats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- ↳ URSSAF : [Accéder aux Services +](#)
- ↳ CNAM : [Accéder aux BPI](#)
- ↳ Organismes complémentaires : [Accéder aux fiches de paramétrage](#)

L'accès à la liste des fiches de paramétrage OC se fait depuis le tableau de bord DSN du déclarant, au niveau du bloc des services complémentaires

# Liste des fiches de paramétrage OC



**NET-ENTREPRISES-FR**  
La solution globale pour vos déclarations sociales

DSN | **DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE** | FPOC

**Vous êtes inscrit**

SINTIA SINTIA  
N° Siret : 99900081300017

**Fiches de paramétrage des organismes complémentaires** [En savoir +](#)

↳ **Institutions de prévoyance, Mutuelles, Sociétés d'Assurance**  
Liste des fiches de paramétrage disponibles

Recherche par SIREN :  et/ou par code organisme :

Abonnement aux courriels de notification FPOC

Tiers Déclarants : ATTENTION, pour voir les fiches de paramétrage OC de vos entreprises déclarées, vous devez au préalable avoir déposé au moins une DSN (test ou réelle, normale ou néant) afin d'initialiser la relation « déclarant - déclaré » pour chacune d'elles

Nombre total de fiches trouvées : 6

SIREN	Raison Sociale	Nic / Ensemble	Organisme	Date de création	XML	PDF	Id +
487607343	nouvelle raison		A10103	17/11/2016	🔍	🔍	...
487607343	ENTRE		A10101	16/11/2016	🔍	🔍	...
487607343	AA		ALASF1	26/10/2016	🔍	🔍	...
487607343	JCD TECHNOLOGY		DMO1041/AMO392	19/04/2016	🔍	🔍	...
487607343	JCD TECHNOLOGY		DCIFE1/AXA001	30/01/2016	🔍	🔍	...
487607343	ZZZZZZZZZZZZZZZZZZ		DCIFE1	25/01/2016	🔍	🔍	...

← RETOUR

**OBTENTION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE DSN**  
Pour vos contrats complémentaire santé, prévoyance et retraite supplémentaire

**À qui sert cette fiche de paramétrage ?**  
La fiche contient les données nécessaires au déclarant pour :  
 • affilier correctement les salariés de l'entreprise sur les contrats santé, prévoyance ou retraite supplémentaire dans son système de paie  
 • calculer correctement les cotisations prévoyance de chaque salarié et de son ou ses établissements (le cas échéant)  
 • produire des DSN comportant toutes les données requises pour leur traitement par les organismes destinataires, et éventuellement contrôler leur contenu.

**Comment obtenir cette fiche de paramétrage ?**  
Vous pouvez obtenir vos fiches de paramétrage à partir :  
 • du tableau de bord de Net-entreprises ou MSA (section « Services complémentaires » en bas de page)  
 • de votre logiciel de paie (récupération automatique via l'API Machine to Machine)  
 • des services offerts par le portail de votre prestataire

**POUR LES TIERS DÉCLARANTS :**  
Pour que les fiches de paramétrage puissent être accessibles depuis le tableau de bord du tiers déclarant, il faut que soit établi le lien entre déclarant et déclaré. Pour créer ce lien, le tiers déclarant doit déposer à minima une DSN de test ou DSN néant (si aucune DSN n'a été déposée pour chacune des entreprises de son portefeuille, afin que les liens déclarant/déclarés soient bien identifiés et que la liste des fiches de paramétrage puisse lui être présentée).

Questions sur votre fiche de paramétrage : coordonnées de l'exploitant de la fiche (agence ou entité) / Ouverture sur le paramétrage du logiciel de paie / Et votre prestataire de paie habituel / Vous êtes inscrit sur le portail Net-entreprises : www.net-efr.fr

Guide d'utilisation des fiches de paramétrage

Pour être alerté à l'arrivée d'une nouvelle fiche de paramétrage pour l'une de ses entreprises, il faut explicitement s'abonner aux courriels de notification (attention par défaut l'abonnement est désactivé)

Chaque fiche peut être téléchargée au format XML et PDF

Affichage de toutes les fiches de paramétrage disponibles pour les entreprises déclarées par le SIREN de l'utilisateur connecté . Cette liste peut être filtrée par SIREN et/ou code organisme

# Règles d'affichage des fiches sur le tableau de bord



- ▶ Pour un utilisateur connecté, la liste des fiches de paramétrage affichées comprend :
  - ▶ La ou les fiches de paramétrage du SIREN du déclarant.  
Si elles sont présentes, ces fiches sont automatiquement affichées au déclarant, sans qu'il ait besoin d'établir un lien déclarant/déclaré.  
Ces fiches peuvent être de niveau SIREN, SIREN+NIC ou SIREN+Ensemble d'établissements, et être produites par un ou plusieurs organismes complémentaires.
  - ▶ La ou les fiches de paramétrage pour tous les SIREN des entreprises déclarées par ce déclarant.  
Ces fiches ne sont affichées que si un lien déclarant/déclaré a été précédemment établi, ce qui suppose qu'une DSN ait été déposée par le déclarant pour le SIREN de l'entreprise déclarée (DSN de test ou réelle, normale ou néant, ne comprenant pas obligatoirement de données OC).  
De la même manière, ces fiches peuvent être de niveau SIREN, SIREN+NIC ou SIREN+Ensemble d'établissements, et être produites par un ou plusieurs organismes complémentaires.

# ***Le mode Machine To Machine (API)***

---

## Principes de fonctionnement en mode Machine to Machine



- L'accès aux fiches de paramétrage en mode MtoM fait partie intégrante des services proposés sur l'API (en complément des services de dépôt DSN et de récupération des comptes-rendus)
- Le fonctionnement détaillé du mode MtoM est décrit dans le « Guide d'implémentation de l'API DSN » disponible sur DSN-INFO (<http://www.dsn-info.fr/api-dsn.htm>)
- Pour la fonction de consultation des fiches de paramétrage OC, le site « déposant » appelle le web service MtoM (API) du point de dépôt, selon 3 requêtes possibles :
  - Fonction de recherche par déclarant et plage horaire : demande permettant de récupérer pour un déclarant la liste des fiches de paramétrage de ses entreprises déclarées, fiches dont la date de création sur le SI DSN(FPOC) est incluse dans la plage horaire.  
➔ exploitation du lien déclarant/déclaré
  - Fonction de recherche par concentrateur et plage horaire : demande permettant de récupérer, pour tous les déclarants du «concentrateur» déposant, la liste des fiches de paramétrage des entreprises déclarées par les déclarants du concentrateur déposant, selon une plage horaire donnée  
➔ exploitation du lien site déposant/déclarant/déclaré
  - Fonction de recherche par SIREN : demande permettant de récupérer la liste de toutes les fiches de paramétrage d'une entreprise déclarée (SIREN présent dans la fiche de paramétrage)  
➔ exploitation du SIREN de la fiche de paramétrage

## Principes de fonctionnement en mode Machine to Machine



- En retour, la requête renvoie une liste des fiches de paramétrage correspondantes, avec les seules données identifiantes de chaque fiche (sans leur contenu détaillé). Ces données identifiantes comprennent notamment un URL « sécurisé » donnant accès au contenu détaillé de chaque fiche, sur l'un des 3 concentrateurs CTIP, FNMF ou FFA.
- Chaque fiche peut alors être téléchargée par le concentrateur ou le déclarant, via l'URL récupérée, au format XML et/ou au format PDF. Un téléchargement « en masse » se fait par itération de téléchargements unitaires.

## Conseils de fonctionnement en mode Machine to Machine



- ▶ Chaque concentrateur ou déclarant API reste maître de sa stratégie de récupération des fiches.
- ▶ Les familles de la Prévoyance préconisent cependant le mode de fonctionnement suivant :
  - ▶ Tous les JOURS : appel de l'API avec la fonction de recherche par concentrateur et plage horaire glissante (par exemple J-1 de 0h00 à 23h59, ou bien date-heure de début = date-heure de la précédente interrogation et pas de date de fin)
    - ➔ sont ainsi récupérées toutes les nouvelles fiches de paramétrage arrivées depuis l'appel précédent sur le SI DSN (FPOC), pour tous les déclarants du concentrateur et leurs entreprises déclarées
    - ➔ pour éviter des problèmes d'horodatage à la marge, prévoir éventuellement un léger recouvrement horaire des plages de recherche.  
Dans ce cas, vous pouvez recevoir des doublons que vous devrez gérer sur votre concentrateur.
  - ▶ Pour chaque nouveau 'dossier', c'est-à-dire chaque nouvelle entreprise gérée par un de vos déclarants : appel de l'API avec la fonction de recherche par SIREN de la nouvelle entreprise
    - ➔ préalable : dépôt d'une DSN pour établir le lien déposant / déclarant / déclaré
    - ➔ vous récupérez ainsi toutes les fiches de paramétrage de cette entreprise, même si ces fiches ont été envoyées par les OC sur les mois précédents (gestion de 18 mois d'historique sur le SI DSN des fiches de paramétrage)

# Schéma de mise à disposition et récupération des fiches de paramétrage en M to M

